

# ASALEE, IPA, ASSISTANT MÉDICAL

Quels sont-ils ? Pour qui ? Quelle fonction ? Quelle différence ?

## INFIRMIER ASALEE

## INFIRMIER EN PRATIQUES AVANÇÉES (IPA)

## ASSISTANT MÉDICAL

### DÉFINITION

**Coopération** entre l'infirmier de statut public et le médecin généraliste.

**Délégation de compétences** du médecin vers l'infirmier.

**Assistanat du médecin** (missions administratives et/ou de préparation de la consultation)

### MISSIONS PRINCIPALES

- Actions de prévention
- Education à la santé et l'éducation thérapeutique
- Suivi des pathologies chroniques dans le cadre de protocoles

- Suivi des pathologies chroniques stabilisées
- Bilan clinique
- Elaboration de PPCS
- Renouvellement et adaptation de prescriptions médicales (dont la liste est établie par arrêté du Ministre)

Chaque médecin choisit les missions de son assistant :

- administratives (accueil, gestion du dossier...)
- en lien avec la consultation (déshabillage du patient, constantes...)
- coordination avec les autres professionnels...

### QUI PEUT EXERCER ? AVEC QUELLE FORMATION ?

Infirmier diplômé d'état  
Formation initiale en éducation thérapeutique et formation continue dispensée par l'association ASALEE.

Infirmier ayant **3 ans d'exercice minimum**.  
**Formation de 2 ans, dispensée par l'Université et reconnue au grade Master**

Toute personne ayant un diplôme baccalauréat

### QUEL STATUT ?

**Salarié** par l'association Asalée (temps plein ou partiel)

**Libéral ou salarié** (par un établissement, une MSP...)

**Salarié** par le médecin

### OÙ PEUT-IL EXERCER ?

Dans un lieu choisi avec un médecin généraliste

- Dans un local loué par l'IPA si il est libéral
- Dans les locaux d'une MSP ou CDS si il est salarié
- En établissement de santé

Dans un cabinet de médecin de ville quelque soit la spécialité.

### QUELLES AIDES / CONTREPARTIES ?

Financement du poste par l'association Asalée

**La formation est financée par l'ARS** si l'IPA est libéral (et par l'employeur si il est salarié)

**Aide financière** pour le recrutement d'un assistant médical Aide sur 5 ans renouvelable. Pour savoir si le médecin est éligible à l'aide financière voir ici.

### POUR PLUS D'INFOS

Charline Régien (référente régionale asalée) : charline.regien@gmail.com

Pour en savoir plus IPA : <https://unipa.fr/>

Pour en savoir plus assistant médical : <https://ccn-cabinets-medicaux.fr/>

### CONTACT URPS ML

[charlotte.defontgalland@urpsml-centre.org](mailto:charlotte.defontgalland@urpsml-centre.org)

[charlotte.defontgalland@urpsml-centre.org](mailto:charlotte.defontgalland@urpsml-centre.org)

[emeline.melion@urpsml-centre.org](mailto:emeline.melion@urpsml-centre.org)